

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 824

Artikel: Zurich : nature en liberté

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faites vos comptes!

Les 28 et 29 juin prochains, le peuple vaudois aura à se prononcer sur trois initiatives fiscales: celles du POP et de l'AVLOCA qui proposent que les locataires puissent déduire une part des loyers qu'ils payent de leur revenu et celle de l'AVIVO qui vise à mieux protéger les petits contribuables, astreints à une fiscalité très lourde.

La presse avait en son temps annoncé à grand renfort de titres racoleurs un «cadeau» de 153 millions de francs aux contribuables vaudois. Le manque à gagner pour le fisc est certes impressionnant mais à qui ces mesures vont-elles profiter? Le cadeau se révèle empoisonné pour toute une catégorie de contribuables et plutôt chiche pour ceux qui en auraient véritablement besoin. Contre les idées reçues et la propagande qui s'organise, notamment sous l'égide d'un «Comité contre une fiscalité incohérente» — regroupant de nombreuses personnalités des milieux bourgeois sous la houlette des députés Jean-Pierre Schmidely et Franco del Pero — il n'est pas inutile d'examiner quelques situations concrètes.

LES PERDANTS

Les célibataires disposant d'un revenu annuel de 30 000 francs verront leur charge fiscale augmenter de 108 francs (+6%). Augmentation également pour la classe 32 000 francs: 153 francs ou 7,7%. A l'autre bout de l'échelle, celui qui gagne 200 000 francs par année n'en payera que 238 de plus, soit une augmentation de 1%!

C'est donc la progression à l'envers, on taxe le modeste 7 fois plus que l'aisé.

Les couples mariés sans enfants, disposant de deux gains payeront 124 francs de plus (8,1%) s'ils gagnent 32 000 francs par année. Ici, la proportion

Par un artifice juridique exposé dans notre précédente édition (DP 823), l'acceptation de l'initiative AVIVO — qui vise un point précis — rendrait caduc l'ensemble des modifications proposées par le Conseil d'Etat dans son *Exposé des motifs* n° 32 (printemps 1986) et acceptées par le Législatif. Ces modifications visent à une refonte de la fiscalité vaudoise. Plus d'égalité? C'est ce que l'on voudrait nous faire croire, en feignant d'oublier que face à l'impôt, certains citoyens sont toujours plus égaux que d'autres.

s'inverse carrément lorsque l'on monte dans l'échelle, puisque le même couple gagnant 100 000 francs verra ses impôts réduits de 1131 francs (-12,1%).

LES GAGNANTS?

On a souvent argué que le système du quotient familial, que le canton de Vaud sera le premier à introduire en Suisse était favorable... à la famille. On aurait pu ajouter «mais pas à n'importe laquelle».

Si nous prenons le cas classique d'une **famille de deux enfants dont la femme reste au foyer** (un seul gain), ses impôts diminueront, avec le nouveau système, de 219 francs pour un revenu de 46 000 francs (-8,8%). A 200 000 francs de revenu, la baisse est de 4451 francs (-19,6%). Donc, on allège bien pour tout le monde, à cette différence près que la première famille pourrait aisément partir en vacances avec le montant du cadeau offert à la seconde. Deux enfants sont assurément une charge importante pour qui dispose de 3800 francs mensuels. Le cadeau de 219 francs paraît quelque peu dérisoire en regard de celui consenti à des bambins dont les parents gagnent 16 000 francs par mois.

Plus nette encore est la disparité pour les familles de **deux enfants disposant de deux gains**. 3670 francs mensuels représentent les salaires combinés

d'un ouvrier non spécialisé et de son épouse qui fait quelques heures dans un restaurant ou un magasin. Pour les aider à nouer les deux bouts et à supporter d'éventuel frais de nourrice, le fisc vaudois se propose de leur accorder une réduction d'impôts de 32 francs (-1,4%). A la même famille gagnant 13 340 francs, on consentira 3574 francs de réduction (-21,2%).

Ces quelques chiffres, extraits de l'*Exposé des motifs* cité plus haut, se passent de longs commentaires. Chaque citoyen devrait prendre la peine de consulter les tableaux annexés au document officiel avant de prendre sa décision de vote. Gageons que la proportion de ceux qui s'estimerait lésés ou insuffisamment protégés par le «paquet fiscal» du Conseil d'Etat vaudois suffirait à faire accepter les trois initiatives. Il ne s'agit pas de contester l'idée d'une réforme profonde, qui est incontournable, mais de manifester une autre conception de l'égalité fiscale.

M. A. M.

Zurich: nature en liberté

Les habitants de Zurich ont pu inaugurer récemment le plus grand parc public urbain du pays. Le parc Irchel — 15 hectares, 10 kilomètres de chemins pédestres, 5000 arbres et 18 000 arbustes plantés, un lac, des étangs et des ruisseaux sur 16 000 m² — aux portes du nouveau campus universitaire, a été voulu par ses concepteurs comme un paysage naturel accessible à tous: pas d'interdiction, l'herbe est fauchée deux fois l'an, quelques places de jeux et de pique-nique. L'un de ses créateurs est «curieux de voir dans quelle mesure et à quels endroits qui des utilisateurs ou de la végétation va prendre le dessus à terme ou comment ils vont s'arranger».

Une réalisation qui devrait donner des idées à nos jardiniers faiseurs de pelouse et d'arrangements végétaux à regarder de loin en habits du dimanche.